



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

1^{er} décembre 2025

Actualisation des perspectives financières des assurances sociales : les principes

En lien avec la publication annuelle, la planification
financière et le suivi politique quantitatif

Numéro de dossier : 032-38/9/3

Table des matières

1	Contexte et objectif.....	3
2	Raisons et conséquences des actualisations.....	3
3	Types d'actualisation.....	4
3.1	Actualisations annuelles.....	4
3.2	Actualisations intra-annuelles	4
3.3	Actualisations liées aux méthodes et à la législation	4
3.4	Actualisations liées aux données ou non planifiées.....	5
4	Calendrier d'actualisation	5
4.1	Prise en compte des affaires politiques courantes	6
4.2	Prise en compte des recommandations issues d'expertises externes	7
5	Communication	7
Annexe 1 : Données et paramètres externes		8
Annexe 2 : Représentation graphique du calendrier d'actualisation		10

1 Contexte et objectif

Parmi les tâches de l'OFAS, il y a celles de calculer et de publier des chiffres budgétaires ainsi que des projections sur l'évolution des dépenses et des recettes des assurances sociales dont il a la charge. Ces informations sont essentielles pour surveiller la stabilité financière des assurances sociales, planifier les finances de l'administration fédérale, faciliter la prise de décisions politiques et les débats parlementaires, et contribuer à la formation de l'opinion publique. Il est donc d'autant plus important que les modifications apportées à ces chiffres le soient de manière transparente et compréhensible.

Une pratique d'actualisation claire et structurée garantit la transparence sur **le moment, les raisons et les bases** des modifications des perspectives financières. Les perspectives découlent en partie d'hypothèses, économiques notamment, en partie de facteurs externes, tels que les scénarios démographiques, les modifications de loi ou les décisions politiques. Si ces conditions générales changent, il peut devenir nécessaire de corriger ou d'actualiser les estimations et les projections. Sans une approche cohérente, ces ajustements risquent de paraître arbitraires ou de susciter des malentendus.

L'objectif d'une pratique d'actualisation est par conséquent d'assurer la prévisibilité et la fiabilité, et donc de renforcer la confiance dans les perspectives financières de l'OFAS. Il s'agit de définir selon quels critères et à quels moments ces perspectives sont actualisées et de quelle manière les actualisations sont documentées et communiquées. Pour le Conseil fédéral, le Parlement, les groupes d'intérêts et les citoyens, cette transparence est essentielle afin qu'ils puissent correctement trier les informations et en tirer des conclusions fondées.

Une pratique systématique de l'actualisation contribue aussi à garantir la comparabilité entre les diverses publications, telles que le budget, la planification financière, les pages du site Internet de l'OFAS et les documents destinés au suivi parlementaire. Elle garantit que tous les acteurs puissent fonder leurs arguments sur une base d'information commune. Si des modifications interviennent, elles ne sont pas simplement reprises sans explication, mais annoncées, appliquées et commentées conformément aux directives de la pratique d'actualisation. Cette manière de procéder rend les données publiées mieux compréhensibles et plus pertinentes, et permet en fin de compte d'évaluer de manière logique et fiable la situation financière des assurances sociales.

Cette pratique d'actualisation sert également à la gouvernance et à l'organisation interne. Une collaboration et une communication efficaces supposent des structures, des processus et des responsabilités clairement définis. Pour être efficaces, les structures de gouvernance et les procédures internes doivent être connues de tous les collaborateurs et intégrées activement dans leur travail quotidien.

2 Raisons et conséquences des actualisations

Les raisons suivantes peuvent rendre nécessaire une actualisation des perspectives financières :

- Disponibilité de nouvelles données sources (par exemple de nouvelles données annuelles du registre des rentes).
- Publication de nouvelles valeurs des paramètres utilisés pour les projections (par exemple des prévisions du PIB).
- Disponibilité de nouvelles connaissances ou modifications des conditions générales (par exemple modifications de loi).
- Changements de nature méthodologique ou conceptuelle apportés au modèle de projection.

Pour les utilisateurs des perspectives financières, des actualisations fréquentes peuvent toutefois entraîner un travail considérable. Ils doivent réviser leurs analyses précédentes et les adapter à la nouvelle donnée. Il faut donc que le gain d'information résultant d'une actualisation dépasse le surcroît de travail qu'elle peut leur occasionner. Il convient dès lors d'éviter des mises à jour trop importantes ou trop fréquentes si ce gain est faible.

Les mises à jour des perspectives financières se situent toujours sur une ligne de crête entre, d'un côté, le besoin politique de stabilité et, de l'autre, l'exigence d'informations régulièrement actualisées et compréhensibles.

Des mises à jour importantes ou trop fréquentes risquent aussi de nuire à la crédibilité des perspectives et à la confiance qu'on leur accorde. Mais si, par souci de stabilité des chiffres, on fait l'économie de mises à jour jugées peu importantes à court terme, il risque d'en résulter avec le temps un besoin d'actualisation substantiel, susceptible d'altérer par la suite la confiance dans la base de données. Dans ces conditions, une pratique de mise à jour clairement définie apparaît essentielle pour structurer la relation entre le besoin de stabilité et celui d'actualité et de plausibilité des données, afin d'accroître la transparence et d'atténuer la tension entre ces exigences opposées.

3 Types d'actualisation

Les mises à jour des perspectives financières des assurances sociales sont diverses et répondent à des besoins variés. Afin d'assurer une démarche systématique et ordonnée, elles s'effectuent selon le cycle suivant :

3.1 Actualisations annuelles

Ce type de mise à jour a lieu une fois par an. Leurs résultats sont publiés et documentés sur Internet conformément au calendrier de publication.

Les raisons des mises à jour annuelles sont de deux ordres :

- Intégration de la nouvelle année de décompte (les chiffres de l'année précédente ne sont pas connus avant mars de l'année en cours).
- Mise à jour de paramètres (nouvelles hypothèses économiques) ou communication de nouvelles informations par les fournisseurs de données d'entrée (par ex. compléments aux données annuelles).

Ces perspectives actualisées sont appelées « perspectives financières définitives » jusqu'à la prochaine mise à jour annuelle.

3.2 Actualisations intra-annuelles

La nécessité d'un pilotage budgétaire permanent des finances fédérales exige des actualisations en cours d'année des contributions de la Confédération aux assurances sociales afin de garantir une utilisation efficace des fonds. L'OFAS soutient activement cette démarche et fournit plusieurs fois par an à l'Administration des finances les actualisations requises. Celles-ci sont utilisées uniquement dans le cadre du processus budgétaire et de la planification financière et ne sont pas publiées.

L'actualisation trimestrielle des projections économiques de la Confédération, directement prises en compte dans les perspectives financières, est un des motifs de ces mises à jour intra-annuelles.

3.3 Actualisations liées aux méthodes et à la législation

Les actualisations liées aux méthodes ou à la législation se font à l'occasion des actualisations annuelles et sont communiquées et commentées dans ce cadre. Cependant, elles n'ont pas nécessairement lieu chaque année. Celles qui concernent le processus budgétaire sont intégrées autant que possible dans les actualisations intra-annuelles et leurs résultats sont commentés pour l'Administration des finances.

Les actualisations liées aux méthodes ou à la législation sont généralement planifiées longtemps à l'avance. Les utilisateurs sont avisés en temps utile et informés du moment où ils doivent s'attendre à des modifications importantes des séries chronologiques. Cette information est parfois apportée aussi par d'autres fournisseurs de données, comme l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cas des scénarios démographiques ou lors de modifications profondes des projections économiques suite aux actualisations des comptes nationaux (AFF et SECO).

Exemples de causes possibles d'actualisations liées à la méthode ou à la législation :

- Modification de loi ayant un impact sur les perspectives financières (par ex. relèvement de l'âge de la retraite).
- Passage à une méthode de calcul modifiée (par ex. adaptations de modèles).
- Actualisation de données qui ne sont pas collectées très fréquemment (tous les 5-10 ans, par ex. scénarios démographiques de l'OFS).
- Disponibilité d'une nouvelle source de données.
- Nouvelles connaissances dans la pratique de la modélisation.

De manière générale, ce type d'actualisation ne devrait pas se produire chaque année. Toutefois, le cumul de plusieurs réformes entraînant des conséquences financières différentes peut conduire à une adaptation graduelle des modèles sur plusieurs années.

Les mises à jour liées à des changements de méthode assurent aux projections une qualité et une pertinence durables.

3.4 Actualisations liées aux données ou non planifiées

Les actualisations liées aux données sont des mises à jour extraordinaires qui interviennent irrégulièrement et rarement. Elles ont lieu lorsque des corrections doivent être apportées après coup aux données d'entrée utilisées, par exemple en raison de corrections d'erreurs, de livraisons tardives de données ou d'incohérences détectées a posteriori dans les données sources. Leurs résultats sont communiqués et commentés avec les mises à jour annuelles. Pour le processus budgétaire, ils sont intégrés autant que possible aux mises à jour en cours d'année et communiqués à l'Administration des finances.

Les actualisations non planifiées sont effectuées en plus de la planification initiale et ne peuvent pas être annoncées longtemps à l'avance. Elles peuvent être rendues nécessaires par des prévisions conjoncturelles publiées de manière exceptionnelle (par ex. à la suite d'un changement de la situation économique) ou par des événements extraordinaires (par ex. pandémie). Les mises à jour non planifiées constituent toujours un cas particulier. Dans la mesure du possible, les modifications des prévisions sont effectuées dans le cadre d'une actualisation annuelle ou intra-annuelle.

4 Calendrier d'actualisation

Le calendrier des mises à jour se base notamment sur celui du **processus budgétaire** défini par l'AFF. Dans le cadre de ce processus, l'OFAS établit des perspectives financières pour les assurances sociales. L'AFF prescrit à cet égard l'utilisation des derniers paramètres disponibles. Les dates d'actualisation découlent donc directement des directives en la matière.

Le calendrier d'actualisation est le suivant pour les perspectives financières en rapport avec le **budget**, les **publications** et les **affaires politiques** :

Date d'actualisation	Domaine concerné par l'actualisation			Type d'actualisation	Principales raisons de l'actualisation : nouveaux paramètres/modèles/méthodes
	Processus budgétaire ¹	Perspectives financières	Affaires politiques		
Fin janvier	État des lieux			Pour l'AVS, l'AI, les PC, les AFam : actualisation intra-annuelle	- Paramètres conjoncturels, état décembre - TVA, état janvier - Indice des prix de l'année précédente - Taux de chômage

¹ Seules les prestations de la Confédération à l'AVS, à l'AI, aux PC, aux PT et aux allocations familiales dans l'agriculture sont intégrées dans le processus budgétaire de la Confédération.

Date d'actualisation	Domaine concerné par l'actualisation			Type d'actualisation	Principales raisons de l'actualisation : nouveaux paramètres/modèles/méthodes
	Processus budgétaire ¹	Perspectives financières	Affaires politiques		
Mi-mars	Budget provisoire ²			Pour l'AVS, l'AI, les PC, les AFam : actualisation intra-annuelle	- Paramètres conjoncturels, état mars - Comptes annuels : provisoires - Statistique des frontaliers - Impôt sur les maisons de jeu (projection)
Mi-juin	Budget définitif ³	Publication perspectives financières AVS, AI, PC, APG (juillet)	Pour les affaires politiques en cours	Pour l'AVS, l'AI, les PC, les AFam : actualisation annuelle + éventuelle actualisation liée aux méthodes ou à la législation. Pour les APG : actualisation annuelle avec extrapolation de l'année précédente + éventuelle actualisation liée aux méthodes ou à la législation	- Paramètres conjoncturels, état juin - TVA, état mai/juin - Comptes annuels : définitifs (révisés) - Indice des salaires - Données ESPA, données CI, registre des rentes - Registre des PC - Scénarios démographiques (tous les 5 ans) - Adaptations éventuelles du modèle
Mi-septembre	Extrapolation			Pour l'AVS, l'AI, les PC, les AFam : actualisation intra-annuelle	- Paramètres conjoncturels, état septembre - Population par âge
Mi-novembre	Extrapolation			Pour AVS, AI, PC, AFam : actualisation pluriannuelle	- TVA, état octobre - Registre des APG

Une vue d'ensemble des paramètres utilisés, de leur source et de la périodicité de leur actualisation est donnée en annexe 1.

4.1 Prise en compte des affaires politiques courantes

Seules les perspectives financières définitives, publiées une fois l'an, sont déterminantes pour les décisions politiques concrètes. Une actualisation continue des chiffres n'est pas indiquée dans le processus de décision politique, car elle nuirait à la sécurité de la planification et à la comparabilité. Des exceptions sont possibles – par exemple en cas de nouvelles informations pertinentes – mais elles sont examinées avec soin, justifiées clairement et communiquées avec transparence. Dans ces cas d'exception, la direction de l'OFAS décide, en collaboration avec le SG-DFI, si les projections existantes doivent être remplacées par des versions actualisées, et à quel moment. La décision doit notamment tenir compte de l'état d'avancement des affaires politiques et de l'agenda des commissions, des répercussions possibles de l'actualisation sur les projections et de la date de publication des perspectives financières. Comme l'actualisation peut compromettre la comparabilité avec les documents précédents, un accompagnement en termes de communication est indispensable.

² Il peut arriver qu'une deuxième version du budget provisoire doive être faite à la mi-mai parce qu'un paramètre (par ex. la TVA) a été actualisé. Cela peut aussi n'être le cas que pour certaines assurances sociales.

³ Le budget définitif est publié par l'AFF en tant que projet de budget du Conseil fédéral avec état en juin. Il contient les recettes, les dépenses et les investissements prévus par la Confédération pour la prochaine année budgétaire ainsi que des perspectives financières pour les trois années suivantes.

4.2 Prise en compte des recommandations issues d'expertises externes

Les modèles de projection de l'OFAS font régulièrement l'objet d'examens externes. Ces expertises peuvent porter aussi bien sur des modifications fondamentales du modèle que sur des nouveautés particulières ou des aspects partiels.

En règle générale, tant les expertises externes que les modèles développés par l'OFAS sont publiés. Les recommandations formulées dans les expertises externes le sont également. L'objectif est d'offrir une totale transparence et de faire comprendre le pourquoi de toutes les estimations.

L'OFAS examine avec soin les recommandations des experts externes et, dans la mesure où elles sont techniquement pertinentes et réalisables, les intègre dans le développement des modèles et les publie à l'occasion d'une actualisation liée à la méthode, avec la motivation de la reprise, de la modification ou du rejet de ces recommandations. Cette transparence dans la prise en compte des expertises externes contribue à l'amélioration continue de la qualité des modèles et à l'instauration d'un climat de confiance.

5 Communication

Dans un **calendrier d'actualisation**, l'OFAS fournit à tous les groupes d'interlocuteurs concernés les informations relatives aux dates d'actualisation prévues pour les un à deux ans à venir. Cette préannonce mentionne également les principales raisons de l'actualisation et les perspectives financières qui seront affectées par celle-ci.

Lors d'une actualisation, une étroite concertation avec les domaines responsables est indispensable. Seule une communication précoce et transparente permet de garantir que les mises à jour soient interprétées correctement et transmises de manière cohérente. La coordination avec les secteurs spécialisés contribue largement à l'acceptation et à la compréhension des modifications.

Les perspectives financières actualisées sont établies et intégrées dans le **processus budgétaire** de la Confédération via l'AFF. La communication avec l'AFF est assurée par le secteur Finances et Controlling de l'OFAS ou s'effectue directement entre les responsables du budget de l'OFAS et ceux de l'AFF.

Une fois par an, les perspectives financières sont actualisées de manière « définitive » et publiées sur le site Internet de l'OFAS. Cette publication s'accompagne généralement d'un communiqué de presse – ou du moins d'une note technique justifiant et expliquant les modifications – ainsi que d'un article dans la revue « Sécurité sociale ». Si l'actualisation annuelle coïncide avec une actualisation liée à un changement de méthode ou de données, la **publication des perspectives financières** est complétée par la mise en ligne d'une documentation expliquant les modifications de la méthode ou du modèle et leurs effets sur les résultats.

Pour toutes les projections publiées, il est indispensable de bien informer sur l'**état d'actualité** des paramètres utilisés. À cet effet, la date d'actualisation des données de tous les principaux paramètres est indiquée dans les tableaux des perspectives financières (sous forme de remarques dans le titre, dans le tableau ou dans la légende).

Annexe 1 : Données et paramètres externes

Vue d'ensemble des données et paramètres externes utilisés pour les perspectives financières

Données	Source	Données utilisées	Assurance	Périodicité de l'actualisation	Date de l'actualisation
Comptes annuels AVS, AI, APG	CdC	- Compte d'exploitation AVS - Compte d'exploitation AI - Compte d'exploitation APG	AVS, AI, APG	Annuelle	- Provisoire : février (seulement AVS, AI) - Définitive : avril (seulement AVS, AI) - Définitive (révisée) : fin mai (AVS, AI, APG)
Repères économiques pour la planification financière	AFF	- Prix à la consommation (IPC) - Croissance des salaires (ISS) - Produit intérieur brut (PIB) réel (avec scénarios) - Produit intérieur brut (PIB) nominal - Déflateur du PIB	AVS, AI, PC, APG	Trimestrielle	Mi-mars, mi-juin, mi-sept., mi-déc.
Prévisions conjoncturelles	SECO	- Emploi en équivalents plein temps	AVS, AI, PC, APG	Trimestrielle	Mi-mars, mi-juin, mi-sept., mi-déc. (avec chiffres-clés de l'AFF)
Taxe sur la valeur ajoutée	AFC	- Recettes de la TVA : décompte et projection (à 5 ans, avec scénarios)	AVS, AI	Trois à quatre fois par an	En règle générale, janvier, mai/juin et octobre
Indice des prix	OFS	- IPC, indice total sur toutes les bases d'indice	AVS, AI, PC, APG	Annuelle (publication mensuelle)	Début janvier pour l'IPC de l'année précédente
Indice des salaires	OFS	- Indice des salaires nominaux	AVS, AI, PC, APG	Annuelle	Fin avril pour l'ISS de l'année précédente
Impôt sur les maisons de jeu (projection)	CFMJ	- Recettes AVS issues de l'impôt sur les maisons de jeu	AVS	Annuelle	Février
Rente minimale	Calcul	- Moyenne arithmétique de l'indice des prix et de l'indice des salaires (= indice mixte)	AVS, AI	Nouveau calcul en général tous les deux ans	

Données	Source	Données utilisées	Assurance	Périodicité de l'actualisation	Date de l'actualisation
Scénarios démographiques	OFS	- Scénario de référence - Scénario haut - Scénario bas	AVS, AI, PC, APG	Tous les 5 ans (prochaine actualisation en 2030)	Avril
Population : bilan démographique selon l'âge	OFS	- Population (début/fin d'année) - Naissances et décès - Immigration et émigration - Naturalisations	AVS, AI, PC, APG	Annuelle	Fin août
Population : naissances vivantes selon l'âge de la mère	OFS	- Naissances vivantes selon l'âge de la mère et le canton	APG	Annuelle	Fin juin
Population : naissances vivantes selon l'âge du père	OFS	- Naissances vivantes selon l'âge du père	APG	Annuelle	Fin juin
Statistique des frontaliers	OFS	- Nombre de frontaliers par âge et par sexe	AVS, AI, PC, APG	Annuelle	Début mars
Enquête suisse sur la population active (ESPA)	OFS	- Population active - Population active en équivalents plein temps - Taux d'activité en équivalents plein temps	AVS, AI, PC, APG	Annuelle	Avril
Taux de chômage	SECO	- Taux de chômage (moyenne annuelle)	AVS, AI, PC, APG	Annuelle	Fin janvier
Données CI	CdC	- CI (compte individuel) - Données relatives aux assurés à titre facultatif	AVS, AI, APG	Annuelle	Mars-avril t+2
Registre des rentes	CdC	- Données du registre	AVS, AI	Annuelle	Fin mars t+1 (données de décembre)
Registre des APG	CdC	- Données du registre	APG	Annuelle	Novembre
Registre des PC	CdC	- Données du registre	PC	Annuelle (livrée mensuellement, m+2)	Fin mars t+1 (données de décembre)

Annexe 2 : Représentation graphique du calendrier d'actualisation

